



HARAS
NATIONAL
HENNEBONT
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 19/12/2024
Reçu en préfecture le 19/12/2024
Publié le 20/12/2024
ID : 056-200008696-20241219-DEL_202424-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du
18 décembre 2024

DEL_202424

Objet de la Délibération

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Suite à la convocation en date du 10 décembre 2024, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mercredi 18 décembre 2024 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence d'André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART,
Sophie PALANT-LE-HEGARAT

En visioconférence : Aurélie MARTORELL et Gaëlle LE STRADIC

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Anne JEHANNO donne pouvoir à Stéphane LOHEZIC

Absentes excusées :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO,

Absent :

Laurent DUVAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 056-200008696-20241219-DEL_202424-DE

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE

DU 18 DECEMBRE 2024

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI, d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, en tant que syndicat mixte ouvert applique ces mêmes règles par renvoi de l'article L 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L 2313-1 du CGCT.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public, au siège du syndicat, dans les 15 jours suivant la tenue du débat au comité syndical et sera transmis aux collectivités membres dans ce même délai de 15 jours.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5722-1, L 2313-1,

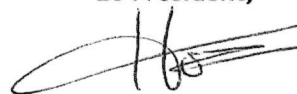
Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025 annexé,

Article unique :

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires 2025 du budget, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

A. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 :

- L'exercice 2024 s'est ouvert dans un contexte marqué par deux faits marquants indirectement liés :
 - **L'audit en cours de la Chambre Régionale des Comptes** qui, bien que conduit dans un très bon esprit d'échange et d'ouverture avec les magistrats, a mobilisé fortement les équipes administratives. Le rapport provisoire a été rendu début septembre faisant apparaître une gestion saine de la structure et soulevant 5 observations principalement liées à la gouvernance du site. Le rapport définitif n'étant pas rendu, nous ne pouvons détailler davantage à ce stade. Conformément à la procédure, le Syndicat Mixte a produit des réponses et apporté des nuances au rapport provisoire, qui seront intégrées à l'appréciation des magistrats. Le rapport définitif est attendu en toute fin d'année 2024 ou début 2025 et devrait être présenté lors de la séance du 11 février 2025.
 - **Les échanges stratégiques avec la Région** : ces échanges sont consécutifs à la volonté de la Région de diminuer sa contribution financière au Syndicat Mixte (actuellement 225 000€/an) avec une révision progressive de 25000€/an pendant 4 ans. Le dernier Comité de Site qui s'est tenu le 21 décembre 2023 a permis à chacune des collectivités membres de réaffirmer l'ambition portée pour le Haras National d'Hennebont. Le projet de site qui a été rappelé, intègre des objectifs de rayonnement sur les volets patrimoniaux, sportifs, économiques, touristiques et sociétaux. A ce titre, le Haras doit être considéré comme un centre de valeurs, utile à la filière équine et au rayonnement de toute notre Bretagne, et non comme un simple centre de coût, compressible unilatéralement. C'est pour cela que les collectivités n'ont pas souhaité valider une évolution des participations. Dans le contexte d'audit en cours de la CRC, il a été décidé d'ouvrir une concertation pilotée par Lorient Agglomération et le Syndicat Mixte, pour questionner le modèle économique et la gouvernance du haras, conformément aux engagements pris en Comité de site. Ce travail est engagé. L'éclairage et les conclusions qui seront apportés par cette étude permettront d'orienter les décisions collectives sur l'évolution des participations respectives, sur l'impact qu'elle aurait sur le niveau de service et la stratégie actuellement établie et nous permettre ainsi d'agir dès l'exercice 2026.

Le Syndicat Mixte alerte sur le fait qu'en l'état actuel des recettes, un plan d'économie est engagé. L'exercice 2026 ne pourra pas s'équilibrer en fonctionnement. Nous estimons à environ 200 K€HT le besoin supplémentaire en fonctionnement pour permettre un équilibre.

Les dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte étant optimisées, de nouvelles économies ne pourraient se faire sans un impact fort sur les capacités opérationnelles du

Syndicat Mixte : moins de chevaux, moins d'agents, moins d'actions... dégradant le quotidien et les facultés du Syndicat Mixte à assurer ses missions. Dans le même temps, de telles économies ne pourraient se faire sans compensation et sans un engagement pluriannuel en investissement, seul levier en mesure de doter la structure d'une capacité à augmenter ses recettes propres.

Il faut rappeler que les missions statutaires du Syndicat Mixte portent notamment sur la maintenance d'un large patrimoine dégradé, mission sur laquelle un modèle économique vertueux est difficile, voire impossible à initier.

En l'état, les finances du Syndicat Mixte sont déjà fragilisées par le caractère figé des participations des membres, ce qui constitue, comme le mentionne le rapport provisoire de la CRC, une baisse régulière des ressources qui se monte à 30% depuis 2019 dans le contexte inflationniste de la période, baisse partiellement compensée par la hausse des recettes propres.

La réflexion qui s'ouvre sur la gouvernance du Syndicat Mixte devra donc apporter des réponses politiques et financières tout en précisant les missions confiées à la structure gestionnaire du site du Haras National d'Hennebont, quelles que soient la forme et le mode de gestion qui seront retenus.

- **Programme de restauration de l'Ecurie 7 (2023-2026)** : lancement des consultations, analyse et attribution des marchés, en lien avec le cabinet d'architectes Arp' Architecture. Le lancement des travaux doit intervenir dès janvier 2025. Finalisation des modalités de contributions des membres
- **A noter le lancement des travaux en avril 2024** de la Halle de spectacles équestres, sous maîtrise d'ouvrage de Lorient Agglomération, pour une mise en service à l'automne 2025

B. LE CALENDRIER SPORTIF & EVENEMENTIEL 2024 :

Une année particulièrement dense sur le volet sportif avec de beaux concours accueillis. Le Syndicat Mixte affirme son soutien à toutes les formes d'équitation et à la filière. L'ouverture plus large du site pour l'accès à des parcours de cross, de CSO, de hunter a permis d'accueillir davantage de cavaliers comme en témoigne le calendrier ci-dessous. Parmi les événements marquants :

- Championnat CSO amateurs et professionnels
- Championnat de Bretagne de Hunter Amateur
- Championnat de Bretagne de concours Complet Club
- Championnat du Bretagne de Dressage Amateurs et professionnels
- 3 concours CSO Pro : Jumping du Blavet, Jumping d'Hennebont et Jump' In Breizh
- Concours SHF Jeunes Chevaux
- Concours d'élevage approbation des étalons bretons
- Concours d'élevage de poneys et SHF
- Concours d'attelage

.../...

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 056-200008696-20241219-DEL_202424-DE

Ces concours ont permis à 6 772 cavaliers et équadés de s'aligner sur un départ d'épreuve à Hennebont en 2024, faisant du Haras l'un des sites de concours les plus actifs de Bretagne.

Activités équestres accueillies au Haras National d'Hennebont sur l'année 2024

Date	Les principaux concours	Organisateur	Partants
10/3	Concours de CSO AM PRO	Jumping du Blavet	237
19 au 21/04	Championnat Morbihan CSO AM	Poulbert Compétitions Equestres	549
14/4	Championnat morbihan CSO club	Osecéquitation	789
29/04 au 01/05	Concours SHF Jeunes chevaux	Poulbert Compétitions Equestres	700
15 et 16/06	Championnat de Bretagne Hunter AM CLUB	Cœur de Hunter	212
27 au 30/06	Concours de CSO AM PRO	Jumping d'Hennebont	1086
11 au 14/07	Championnat de Bretagne dressage AM PRO	Les cavaliers de Kerizac	347
8 au 11/08	Concours de CSO CLUB AMATEUR PRO	Jump In Breizh	1025
			4945

Date	Autres concours	Organisateur	Partants
20/10	Concours d'entraînement Hunter	Cœur de Hunter	110
17/9	Concours d'élevage foals	Fédération éleveurs bretons Selle francais	10
25/7	Concours d'élevage 2 3 ans	Fédération éleveurs bretons Selle francais	30
20 et 21/07	Concours élevage Shetland	Fédération shetland France et Bretagne	120
2/7	Concours d'élevage foals	Fédération éleveurs bretons Selle francais	30
22/6	Concours d'élevage poneys	Fédération Bretagne de poneys	30
8 et 9/06	Concours de Trec	Association de Trec	20
1 et 2/06	Concours attelage AM Club	Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont	80
17/3	Concours Hunter AM Club	Cœur de Hunter	139
16/3	Concours d'élevage approbation étalons	Eleveurs Traits	30
5/3	Entraînement jeunes chevaux	Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont	100
			699

Date	Autres événements	Organisateur	Partants
11/2	Vente de chevaux à l'amiable destinés au hunter	Cœur de Hunter	28
Tte l'année	Equithérapie	Linda le boursicault (enfants autistes)	20
			48

Date	Stages	Organisateur	Partants
7 et 8/12	Stage Horse Man	Baticle Maxime	50
7 et 8/11/2024	Stage Complet	Comité regional équitation de bretagne	30
27 et 28/09	Stage Maxime Baticle	Judith Portanguen	50
6 et 7/9	Stage Majors	Olivier Le Moine	20
30/7	Stage Majors	Olivier Le Moine	10
11 et 12/05	Stage Horse Man	Baticle Maxime	52
8 et 9/03	Stage CSO	Ecurie de Kovel	20
27 et 28/01	Stage de concours Complet	Gireg Le Coz	53
21/1	Stage Hunter	Cœur de Hunter	30
7/1	Stage CSO	Ecurie de Kovel	20
Tte l'année	Stage para attelage	lfce puis Linda Le Boursicault	15
Tte l'année	Stage Leadership	6 dates de stage	80
Tte l'année	Stage pour enseignants	Comité regional équitation de bretagne - 4 stages	200
Tte l'année	Stage CSO vétérans	Comité regional équitation de bretagne - 3 stages	30
			660

Date	Parcours d'entraînement	Organisateur	Partants
Tte l'année	Parcours CSO/Dressage/Cross	Syndicat Mixte du Haras National d'Hennebont	420
			420

Soit un total de cavaliers extérieurs accueillis au Haras National d'Hennebont en 2024

6772

C. LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE & LES TRAVAUX ET ETUDES REALISES EN 2024 .

Les actions prioritaires qui ont été menées sont :

- La maintenance générale du site : électricité, génie climatique, portails, etc.
- Le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Ecurie 7
- Le rechargement et le nivellement des carrières
- Le changement des lices de carrière de la Bergerie, avec mise en conformité pour l'accueil de concours poneys
- La réalisation d'une plateforme pour l'accueil des camions et des vans lors des concours

Dans le parc, le traitement des arbres tombés lors de la tempête CIARAN s'est poursuivi en interne mais également avec l'appui de la Sté Arbavie.

A noter également dans les investissements l'achat d'un tracteur pour assurer les missions courantes du Syndicat Mixte.

D. LES ACTIONS DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE 2024

- Le Haras poursuit sa collaboration avec un apiculteur, M. Yann Maillet, pour l'entretien de 6 ruches sur le site. 20 kg de miel ont été récoltés en 2024.
- Bretagne vivante poursuit ses observations au sein du parc du Haras afin de recenser les espèces animales et enrichir la connaissance sur la biodiversité du site. Les observations 2024 ont concerné principalement les oiseaux et les reptiles. Ce travail a fait l'objet d'un rapport consultable par les membres du Syndicat Mixte

E. LES RESSOURCES HUMAINES ET EQUINES EN 2024

- L'Intendant Général, mis à disposition par Lorient Agglomération, a quitté ses fonctions le 15/10/2024, faisant valoir ses droits à la mobilité de la fonction publique pour rejoindre la Mairie d'Auray
- Recrutement au 14/10/2024 d'un agent technique polyvalent (Mme Marie Gédéon-Brulé), contractuelle CDD 3 ans, en remplacement de l'agent contractuel recruté sur le poste en 2021 et dont le CDD n'a pas fait l'objet d'un renouvellement
- Le Syndicat Mixte a eu recours à un CDD pour accroissement temporaire d'activité lié au lancement du service « cheval territorial »
- Deux accidents de travail ont été suivis respectivement d'un arrêt de 10 jours et de 3 mois, sur la pleine saison, pour l'Agent responsable des espaces verts et du parc du Haras (Agent de Lorient Agglomération mis à disposition)

Les besoins en ressources humaines portent aujourd'hui fortement sur l'opérationnel quotidien et sur l'évènementiel. Ainsi, la priorité de recrutement portera sur l'embauche d'un agent polyvalent pour permettre de faire face aux actions quotidiennes.

L'effectif des chevaux a été complété en 2024 par l'achat de 2 hongres de race Cob Normand. Ces chevaux sont destinés à intégrer les missions cheval en ville et prestations hippomobiles diverses qui ne reposent aujourd'hui que sur une paire de chevaux.

F. LES SUJETS SENSIBLES DE L'ANNE 2024

- **Audit de la Chambre Régionale des Comptes** : suivi de l'audit
- **Echanges internes sur la gouvernance et le financement du Syndicat Mixte**
- **Situation budgétaire fragile** : comme cela est illustré dans la traduction budgétaire ci-dessous, la Direction alerte sur la situation budgétaire du Syndicat Mixte :

Nous évoquons depuis plusieurs exercices l'équilibre illusoire du budget annuel du Syndicat Mixte qui ne tient que par le jeu des reports des résultats des exercices N-1. C'est ainsi que le Syndicat Mixte équilibre son fonctionnement annuel autour de 1M € HT alors que ses recettes (participations + recettes propres) représentent moins de 800K € HT.

Si le Syndicat Mixte a encore la capacité de présenter un projet de budget équilibré en 2025 en appelant un emprunt d'équilibre de l'ordre de 80K €, il est capital que la réflexion engagée puisse aboutir à des décisions politiques qui arbitrent sur le devenir du site.

G. LES PERSPECTIVES 2025

1. Les enjeux prioritaires

Dans le contexte, le Syndicat Mixte a suspendu le lancement de l'opération de rénovation de l'écurie 7, dans l'attente des conclusions du Débat d'Orientation Budgétaire.

A ce stade, l'architecte a été retenu, les marchés de maîtrise d'œuvre ont été lancés et analysés. Les courriers de plaisir et de regret sont en attente d'envoi. Les travaux doivent être engagés dès janvier 2025. Nous rappelons que cette opération est déjà financée à 80% par les subventions exceptionnelles des partenaires : Lorient Agglo, Région, Département, Ville et DRAC. Le Syndicat Mixte assume sur ses fonds propres les 20% restant, soit environ 405K € HT. La capacité d'investissement du Syndicat Mixte permet de faire face à cette dépense phasée sur 4 ans. Pour autant, nous voyons bien qu'à ce jour l'horizon budgétaire de ces 4 ans est précaire et que le budget de fonctionnement du Syndicat Mixte pourrait se retrouver dans une impasse dès l'exercice 2026 ou 2027.

Toutefois, considérant que ne pas rénover cette écurie serait un signal très négatif envoyé aux acteurs de la filière, aux agents du Syndicat Mixte, une forme d'acceptation d'une situation dont il nous faut absolument sortir et le renoncement à des subventions qui ont été difficiles à réunir (1,6M€HT), le Syndicat Mixte propose néanmoins à ses membres de lancer l'opération de l'Ecurie 7 sans délai.

Comme nous l'indiquions précédemment, le Syndicat Mixte, avec l'appui de Lorient Agglomération, doit poursuivre la réflexion sur l'évolution de la gouvernance du Haras afin de permettre de doter le site d'un statut et d'un budget de nature à atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Cela est nécessaire pour permettre une conduite du Haras avec une vision partagée et des actions qui s'inscrivent sur un temps plus long, sans remise en question permanente de sa pérennité.

2. Le calendrier sportif et évènementiel 2025

La commission d'attribution des concours pour la Bretagne s'est réunie en octobre. Le Haras National d'Hennebont est reconnu et conforté comme un lieu majeur de concours et d'accueil d'évènements équestres.

Parmi les plus significatifs :

- Championnat de Bretagne de Dressage
- Championnat de Bretagne de Saut d'Obstacles Poneys
- Championnat de Bretagne de Concours Complet Club
- Championnat du Morbihan de Dressage
- Championnat du Morbihan de CSO Amateur
- Championnat du Morbihan de Hunter
- Derby Eventing
- 3 concours Pro : Jumping du Blavet, Jumping d'Hennebont et Jump' In Breizh
- Concours SHF Jeunes Chevaux
- Concours d'Equitation de Travail
- Concours d'élevage cheval breton
- Concours d'attelage 2 tests en juin
- Concours d'élevage de poneys et SHF
- .../...

3. La maintenance du Patrimoine et les travaux 2025

- La rénovation de l'Ecurie 7 reste le chantier prioritaire compte tenu de la vétusté du bâtiment et de son usage important tout au long de l'année. La première phase de travaux de l'écurie 7 doit être engagée début 2025
- Le curage et la consolidation de la réserve d'eau d'arrosage du site
- La rénovation et la mise en peinture des ouvertures des écuries 2, 3 et 4 côté cour du Puits, en phase avec le chantier de la Halle équestre
- La modification du portail d'entrée au 35 rue de la Bergerie pour sécuriser l'accès au site
- La reprise de toiture du hangar à fourrages
- Les opérations de maintenance générale des aires équestres, des bâtiments, des cheminements et du parc
- La poursuite de la réflexion sur l'évolution des infrastructures équestres avec notamment le projet de réhabilitation et d'agrandissement du manège équestre

4. Les ressources humaines & équines

La situation budgétaire pousse le Syndicat Mixte à revoir son périmètre RH :

- Dans un contexte budgétaire très tendu, il est proposé que le poste d'Intendant Général ne soit pas pour l'instant remplacé. En effet, les gros projets liés à la maintenance du patrimoine ne peuvent être conduits. La maintenance courante peut être menée par les référents, en lien avec la Direction et les prestataires extérieurs
- Le poste CDD non permanent conclu pour un an et arrivant à son terme le 28/02/25 ne sera pas prolongé. Ce poste était destiné à l'entretien quotidien des chevaux et aux prestations hippomobiles

- La Direction a alerté les services RH de Lorient Agglomération sur la répétition des accidents de travail de l'agent espace verts mis à disposition. Les besoins de services sont-ils en adéquation avec les capacités physiques de M. Breton, âgé de 53 ans ? Ainsi, pour le bien de l'agent et pour l'efficacité du service, nous nous interrogeons sur la poursuite de cette mise à disposition dont l'échéance est fixée au 30 juin 2025

Une réflexion est lancée afin d'optimiser la présence des chevaux dans l'écurie. A ce jour, le Syndicat Mixte possède des chevaux qui ne sont pas « productifs » ; ils participent certes à la variété des races et des modèles mais ne constituent pas une plus-value réelle dans le fonctionnement quotidien. Au contraire, ils mobilisent du temps et des moyens. Le Syndicat Mixte envisage donc de se séparer de 2 équidés.

A noter également que le Syndicat Mixte héberge et entretient depuis plusieurs années une jument Trait du Nord appartenant à la Région Bretagne. Malgré plusieurs relances, aucune perspective n'est trouvée pour cette jument qui nécessite des soins quotidiens et constitue une perte de temps pour les agents. Un courrier plus formel sera adressé au service référent de la Région.

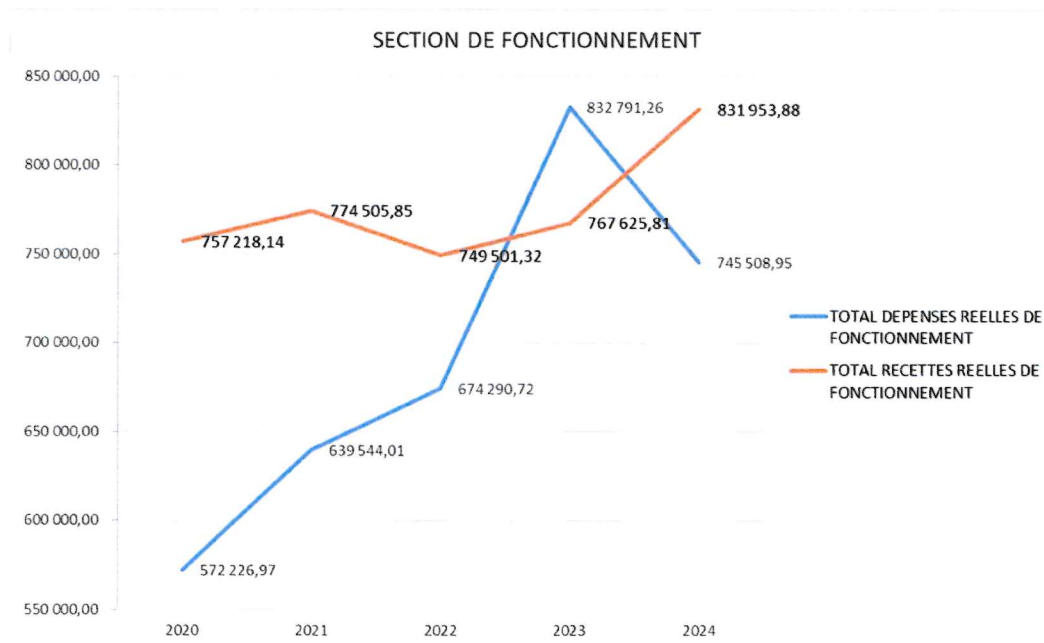
Ce serait ainsi 3 équidés qui pourraient quitter l'écurie courant 2025 sur un effectif actuel de 10.

H. ANALYSE RETROSPECTIVE 2020-2024

Les chiffres de 2024 sont encore approximatifs et seront consolidés lors de la clôture de l'exercice.

a. Point sur la section de fonctionnement

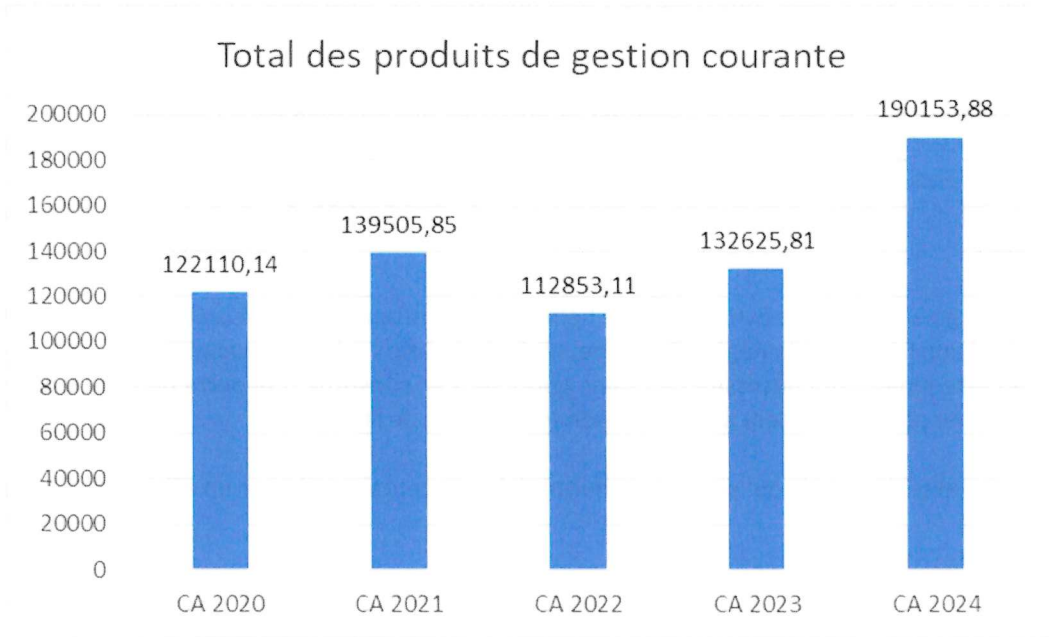
En section de fonctionnement, l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles correspond au niveau d'épargne brute du Syndicat. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles et des recettes réelles depuis 2020.



Les dépenses de fonctionnement 2024 diminuent de 90K€ par rapport à 2023, s'établissant à 745.5K€.

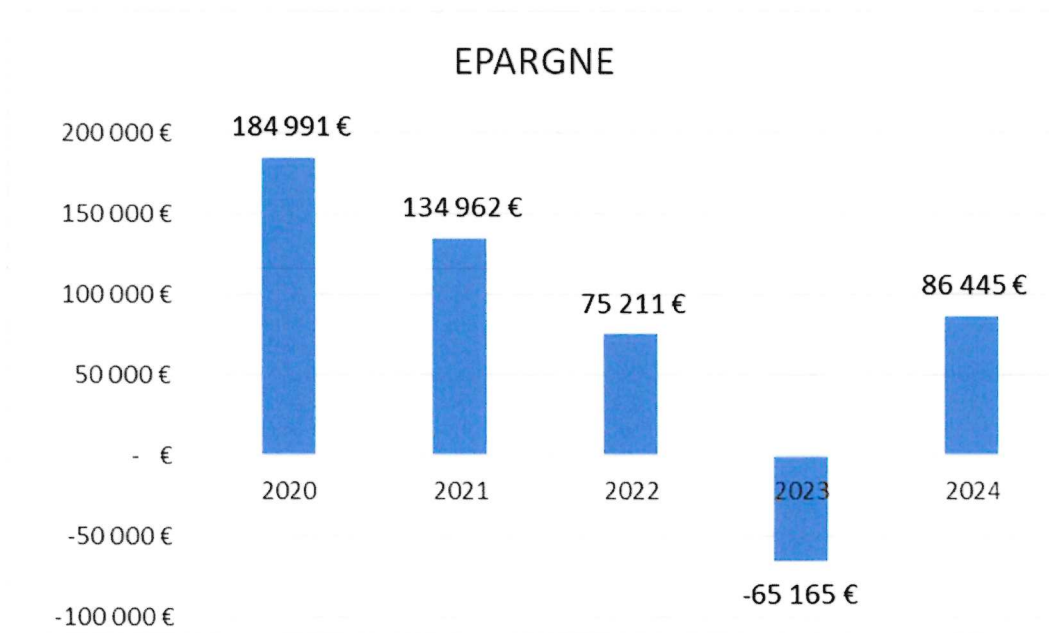
Les recettes prévisionnelles de fonctionnement, restées globalement stables entre 2020 et 2023, augmentent de 64 k€ en 2024.

Le tableau ci-dessous détaille les recettes d'exploitation (chapitre 75) du Haras depuis 2020. Elles sont prévues en augmentation en 2024 de 78k€ par rapport à 2023, pour atteindre 190 k€.



Les autres produits de gestion courantes sont composés de locations de boxes ou autres prestations, et connaîtrait un pic à hauteur de 185k€, du fait notamment de la mise en place de l'activité « prestations hippomobiles » et de la densification des événements.

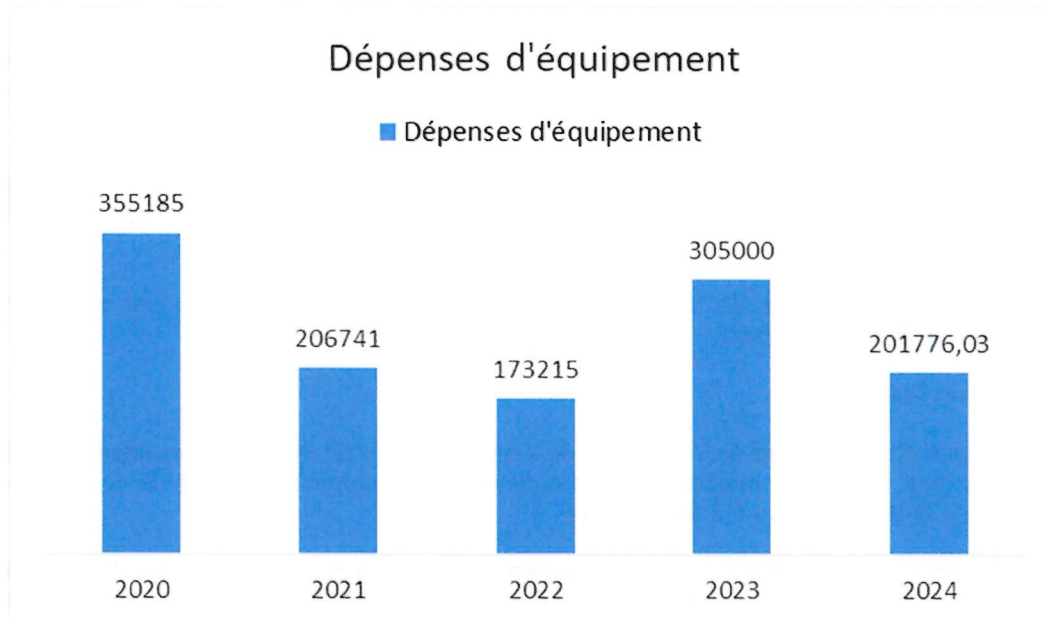
La combinaison de ces évolutions entre 2020 et 2023 a entraîné un effet ciseau, réduisant l'épargne brute du Haras, qui est devenue négative en 2023, passant de 185 k€ en 2020 à -65 k€ en 2023. Toutefois, une inversion de cette tendance est attendue en 2024, permettant de dégager une épargne brute prévisionnelle positive de 86 k€. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'épargne brute du Haras depuis 2020 :



b. Point sur la section investissement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'équipement depuis 2020. Ces dernières sont fluctuantes d'une année sur l'autre.

Ces variations peuvent être dues à différents facteurs, tels que des projets spécifiques nécessitant plus ou moins d'investissements, des ajustements budgétaires ou des priorités changeantes au sein de l'organisation.



Au titre des recettes de l'écurie 7, des subventions d'investissement ont été perçues en 2024 pour un montant total de 201k€. Elles proviennent du département, de Lorient Agglomération et de la Ville d'Hennebont.

I. TRADUCTION BUDGETAIRE 2025

Le budget primitif 2025 est projeté en intégrant le lancement des travaux de restauration de l'Ecurie 7. L'opération s'élève à 2 022 550 € HT, soit un total TTC de 2 427 060 €. La durée des travaux s'étale de 2025 à 2027.

Le plan de financement définitif, approuvé lors de la délibération du 24 octobre 2024 est le suivant :

- **DRAC** : 328 690 € (16%)
- **Lorient Agglomération** : 474 257 € (23%)
- **Ville d'Hennebont** : 77 362 € (4%)
- **Région** : 474 257 € (23%)
- **Département** : 263 474 € (13%)
- **Autofinancement** : 404 510 € (20%)

Compte tenu de la situation financière du Syndicat Mixte, sa contribution au projet d'investissement de l'écurie 7 devrait dans ces conditions être financée par un emprunt, ce qui implique de couvrir les charges financières associées. Une épargne devra être reconstituée pour assurer le remboursement de cet emprunt dans le temps, garantissant ainsi la pérennité financière de la structure.

Les chiffres de 2025 sont encore approximatifs et seront consolidés après la clôture 2024.

1. Le fonctionnement

a. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à la baisse au BP 2025 (estimation faite à 944k€) comparativement au BP 2024 (1.097M€). Cela s'explique par un ajustement des prévisions des recettes liées à l'exploitation (-70k€) et reprise du résultat reporté diminuée (-90k€).

b. Les dépenses réelles de fonctionnement

Au regard de la baisse des recettes, principalement liée à la diminution du résultat reporté, qui constituait une source essentielle de financement pour le Haras, il est impératif d'ajuster les dépenses dès 2025 afin de garantir l'équilibre budgétaire.

Dans cette perspective, des réductions de dépenses sont prévues, notamment grâce au non-renouvellement de certains postes. Ces ajustements doivent permettre au Haras de recréer une capacité d'épargne suffisante pour financer ses projets à venir.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement serait estimé à 727K€, soit une réduction de 160k€ comparativement au BP 2024 (887k€).

2. L'investissement

En 2024, le montant estimé au titre de l'opération de l'écurie 7 serait de 1M€. D'autres dépenses d'équipement seraient prévues pour 290k€. Le montant total des dépenses d'équipement serait de 1.3M€. A ce jour, le remboursement de la dette s'élève à 2.5k€ en 2024.

Les recettes réelles d'investissement seront principalement composées des subventions d'équipement liées à l'opération de l'écurie 7 (533k€) et du résultat reporté (estimé à 370k€). Il est à préciser que le résultat reporté est notamment constitué des premiers versements des subventions perçues en 2024.

Afin d'équilibrer le budget, un emprunt d'équilibre devrait être inscrit pour un montant inférieur à 100k€.